

SA le prince Moulay Ismail renonce à l'exécution du jugement rendu contre Bouachrine et Gueddar

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 30-12-2009 20:04:21

SA le Prince Moulay Ismail a décidé de renoncer à l'exécution du jugement rendu en sa faveur par le tribunal de première instance de Casablanca, en date du 30 octobre dernier, dans le procès l'opposant à Taoufiq Bouachrine, directeur de publication d'Akhbar Al Youm, et Khalid Gueddar, caricaturiste dans ce journal, a annoncé mardi Me Ali Kettani du barreau de Casablanca.

Dans un communiqué adressé à la MAP, Me Kettani a indiqué que la décision de SA le Prince Moulay Ismail intervient à la suite des excuses présentées par Toufiq Bouachrine et Khalid Gueddar.

Il a rappelé que le tribunal de première instance de Casablanca avait condamné les deux mis en cause à 3 ans de prison avec sursis et à une amende de 50.000 dh, pour "manquement au respect dû au prince" et "participation".

La Cour les a également condamnés à payer 3 millions de dhs de dommages et intérêts à SA le Prince Moulay Ismail.

Ce jugement a été confirmé mardi par la Cour d'appel de Casablanca.

MAP